

Map & match

Respecter la RGPD avec map & match

Coffee Partner du 26 janvier 2023



AGENDA

- Bienvenue! Introduction
- Quelques chiffres RGPD   
- Les règles de protection des données personnelles
- La sécurité de la plateforme map & match
- Des exemples concrets 
- Vos questions et conclusion

Pourquoi un coffee “RGPD”?

- **S'assurer de respecter les obligations légales**

Le profil T5™ relié à un nom, un prénom, un poste et une adresse email sont des données personnelles

- **Répondre à une attente de vos clients**

- Ils veulent être en règle
- Ils ne souhaitent pas s'en occuper

- **Enrichir votre image de professionnel**

- vous êtes “à jour”
- vous avez à cœur le respect des règles pour vous et vos clients
- vous êtes pro-actif
- vous êtes sérieux et digne de confiance
- vous travaillez avec des partenaires sérieux (nous!)

- **Éviter les sanctions en cas d'infraction, en cas de dépôt de plainte ou signalement à la CNIL**

- “Simple” Avertissement
- Administratives (mesures correctives, amende entre 2% et 4% du chiffre d'affaires)
- Pénales (jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende).
- Versement de dommages et intérêts
- Publicité de la violation commise par l'organisme

Une réalité pour les entreprises

- Selon une enquête menée par le cabinet d'avocats DLA Piper, environ **75% des entreprises** ont déclaré être préoccupées par les risques liés à la RGPD
- Selon le baromètre RGPD de Data Legal Drive 2022:
 - **31% des organisations** auraient désigné un Data Protection Officer (DPO)
 - **60 %** ont formé leurs salariés au RGPD
- Selon une enquête menée par l'European Data Protection Supervisor en 2021, **environ 80% des salariés européens** estiment qu'il est important que leur employeur protège leurs données personnelles

Les principaux droits du propriétaire des données personnelles

a) Droit d'accès

-à **ses données personnelles** ainsi qu'

-à des informations **sur les finalités du traitement**, la catégorie de données personnelles traitées,

-à la liste **des personnes ou catégories de personnes auxquelles elles ont été ou seront communiquées**

- **à la durée de conservation** des données personnelles

- **aux informations relatives à l'origine des données**, leur existence et la logique appliquée en cas de processus décisionnel automatisé.

b) Droit de rectification

c) Droit à l'effacement

d) Droit à la limitation (du traitement)

e) Droit de retirer son consentement

Qui est responsable de quoi?

LE CLIENT
FINAL

- **Responsable du traitement des données**
- Il définit la finalité du traitement de ces données (recrutement, atelier collectif, coaching, gestion des talents et des équipes,...)

VOUS

- Responsable du traitement des données conformément à la finalité définie en qualité de sous-traitant du donneur d'ordre
- Vous pilotez la collecte et l'exploitation des données

map & match

- Responsable de la mise à disposition technique de la collecte de données et de leur exploitation (sous traitant de rang 2)

OVH
(Hébergeur de
la plateforme)

- Responsable de l'hébergement sécurisé des données (soustraitant de rang 3)

Quelles bonnes pratiques adopter?

LE CLIENT
FINAL

- Responsable du traitement des données
- Il définit la finalité du traitement de ces données (recrutement, atelier collectif, coaching, gestion des talents et des équipes...)



VOUS

- Responsable du traitement des données conformément à la finalité définie en qualité de sous-traitant du donneur d'ordre
- Vous pilotez la collecte et l'exploitation des données

AFIN D'ASSURER LE RESPECT DE LA FINALITÉ DU TRAITEMENT DES DONNÉES

1. Identifier explicitement la finalité de la collecte des infos personnelles dans le contrat avec votre client

Exemple:

« Les données personnelles collectées à l'occasion de la réalisation des profils map & match seront utilisées à l'unique fin de contribuer à l'analyse du fonctionnement de l'équipe xxx »

2. Identifier explicitement la finalité de la collecte des infos personnelles auprès de l'utilisateur

Exemples:

« Vous allez réaliser votre profil map & match dans la perspective de l'atelier collectif du 31 mars 2023 où nous échangerons sur la complémentarité des profils dans l'équipe et sur le fonctionnement de votre collectif, à l'initiative de xxx votre Manager »

“Vous allez réaliser votre profil map & match dans le cadre de votre coaching afin de nourrir nos échanges sur votre repositionnement professionnel”

Quelles bonnes pratiques adopter?

LE CLIENT
FINAL

- Responsable du traitement des données
- Il définit la finalité du traitement de ces données (recrutement, atelier collectif, coaching, gestion des talents et des équipes...)



VOUS

- Responsable du traitement des données conformément à la finalité définie en qualité de sous-traitant du donneur d'ordre
- Vous pilotez la collecte et l'exploitation des données

AFIN D'ASSURER LE RESPECT DE LA FINALITÉ DU TRAITEMENT DES DONNÉES

3. Préciser dans le contrat que la durée de conservation des données est limitée à l'agenda de réalisation de cette finalité.

Il n'y a pas à ce jour d'instructions précise de la CNIL précisant la durée de conservations de profil softskill dans des cas d'utilisation autres que le recrutement. Les durées suggérées ci-dessous sont issues de notre benchmark et de notre propre pratique:

durée de 24 mois maximum conseillée par la CNIL pour le recrutement

durée de 12 à 24 mois conseillée pour les ateliers collectifs (benchmark)

durée de 12 mois conseillée pour les accompagnements individuels

Note: la durée se calcule à partir du moment où la donnée est collectée (réalisation du profil)

4. Avoir “à portée de main” la procédure pour que les utilisateurs finaux puissent exercer leurs droits

La sécurité des données

map & match

• Responsable de la mise à disposition technique de la collecte de données et de leurs exploitation

OVH
(Hébergeur de
la plateforme)

• Responsable de l'hébergement sécurisé des données

La sécurité des données consiste à protéger les informations numériques contre tout accès non autorisé, toute corruption ou tout vol tout au long de leur cycle de vie.

- Elle est détaillée dans les CGU (Conditions Générales d'Utilisation) disponibles
 - sur la page d'accueil lors de toute première connexion
 - en bas de chaque page sur la plateforme

VOS TALENTS DU "PLAISIR DE FAIRE ET DE FAIRE ENSEMBLE" ▼

COMMENT INTERPRÉTER VOTRE PROFIL T5™ ▼

LES DYNAMIQUES DE VOTRE PROFIL T5™ ▼

VOTRE MANIÈRE DE CONTRIBUER À DES PROJETS ▼

VOTRE MANIÈRE D'ABORDER DES PROBLÉMATIQUES ▼

Notes ▼

CGU - Cookies

La sécurité des données



DANS LES CGU de la plateforme

- **L'article 7 précise les responsabilités**
 - 7.1 en cas de souci d'accessibilité aux données
 - 7.2 en cas de maintenance de la plateforme
 - 7.3 en cas de force majeure
 - 7.4 en cas d'enregistrement, partage, destruction des données
 - 7.5 sur les conséquences d'une "mauvaise" utilisation des données
 - 7.6 sur des dommages indirects causés par l'utilisation des données
- **L'article 10 concerne le traitement des données personnelles**

■ Comment les utilisateurs font-ils valoir leurs droits?

En priorité en contactant leur DPO (Data Protection Officer)

- par email ou courrier postal
- en détaillant l'objet de la demande (suppression, modification, cf plus haut)
- en justifiant de leur identité

Vous répondez alors à la demande du DPO (suppression du profil, modification,...)

S'il n'y en a pas, en contactant votre DPO (vous?) selon les mêmes indications

Comment désactiver un utilisateur?

RÉFLEXE: CONSULTEZ LE CENTRE D'AIDE SUR LA PLATEFORME



The screenshot shows the user profile page for 'Dorothee Dumont'. The profile information includes: Email (andre.brun@bouchet.fr), Prénom (Dorothee), Nom (Dumont), Poste (Candidate), and Langue (Français). There are also toggle switches for 'Profil T5™ uniquement' and 'Profil T5™ offert'. A 'Modifier' button is at the bottom left. On the right side, there is a section titled 'Désactiver l'utilisateur' with a sub-header 'Vous pouvez activer ou désactiver l'utilisateur. Cela a pour conséquence de permettre à l'utilisateur de se connecter à la plateforme ou non.' Below this is a toggle switch labeled 'Utilisateur actif' which is currently turned on. A red circle with the number '1' is around the toggle, and a red arrow points from it to the confirmation dialog box. The dialog box contains the text: 'start.mapandmatch.com indique Êtes-vous certain de vouloir désactiver l'utilisateur ? Cette action est irréversible.' and has 'Annuler' and 'OK' buttons.

ETAPE 1 vous désactivez l'utilisateur depuis la plateforme (fiche utilisateur)

[Article pas à pas](#)

Le collaborateur ne peut plus se connecter
Vous n'avez plus accès aux données

ETAPE 2 map & match anonymise le profil sous 30 jours

- nom, prénom, email sont supprimés
- profil et poste anonymes sont conservés dans la base de données

■ La conservation des données devient une opportunité de vente!

Au-delà de la durée de conservation des données fixée relativement à la finalité définie avec le client, il peut être intéressant de conserver les données personnelles

- recrutements à venir
- changements d'enjeux pour un collectif
- changement de poste pour un collaborateur
- etc.

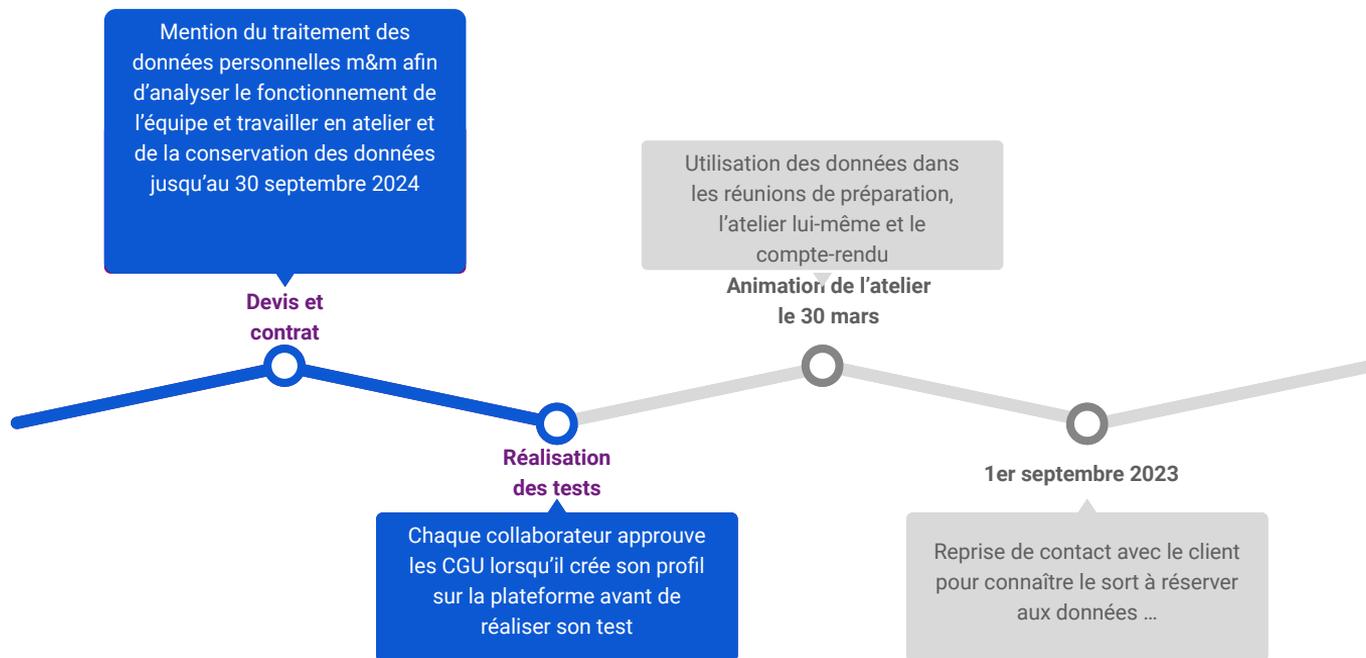
SOIT vous refixez une nouvelle finalité avec de nouvelles prestations (\$\$\$) dans un **nouveau contrat** à une date déterminée (et les collaborateurs n'ont pas à réaliser de nouveau leur profil)

SOIT le client souhaite attendre, **conserver les données** et cela a un coût:

- lié à la taille du périmètre concerné mais d'environ 10€/an par profil conservé
- ce coût est facturé directement par map & match
- votre apport de d'affaires est rémunéré à hauteur de 15% des sommes facturées HT)

Un exemple concret:

Un atelier est prévu pour une équipe client le 30 mars 2023



Vos questions

Plus d'infos CNIL:



<https://www.cnil.fr/fr/rgpd-de-quoi-parle-t-on>



■ Nos prochains échanges

Les coffees partenaires

- **23 février:** Aligner l'entreprise et ses valeurs grâce à map & match
- **30 mars:** Optimiser le fonctionnement entre associés grâce à map & match

Les formations complémentaires d'une demi-journée:

- **10 février:** Animer un atelier collectif
- **09 mars:** Enrichir vos recrutements
- **23 mars:** Managerial Index

Conclusion



Merci!